

COMPTE-RENDU DES DECISIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 30 mars 2021**

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Nombre de conseillers en exercice | 13 |
| Présents | 11 |
| Votants | 11 |
| Date de convocation | 25.03.2021 |

Etaient présent.e.s : 11 : Mesdames ANTONIO Séverine ; GARCIA Dominique ; PILLAZ Emilie ; RUIS Aurélie (arrivée à 20h50 d'une autre réunion) ; TOUZET Kathrine.

Messieurs BEL Damien ; COTELLE Romain ; DOLCI Jérémie ; QUILES Joseph ; RUIS Laurent ; TESTE Pierre.

Etait absente excusée : 01 : VIDAL Patricia (pas de pouvoir)

Etait absent : 01 : RANDY Bernard.

Rappel de l'ordre du jour :

REUNION SPECIALE FINANCES :

Délibérations :

- Approbation du Compte de gestion et du compte administratif 2020
- Affectation du Résultat de fonctionnement 2020
- Vote du Budget primitif 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni, à la salle du champ, sous la présidence de Mr. QUILES Joseph, maire.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte à 20 heures 30.

Il est rappelé qu'en raison des conditions sanitaires liées à la Covid-19, la séance se tiendra à huis clos.

ADMINISTRATION GENERALE

| | |
|--------------------------------|--|
| DÉLIBÉRATION N° 2021-19 | ADMINISTRATION GENERALE Ajout de deux points à l'ordre du jour |
|--------------------------------|--|

Avant de commencer la séance, Damien Bel, adjoint en charge des finances, fait part de son souhait d'ajouter deux points à l'ordre du jour concernant :

- le changement de contrat de location des photocopieurs
- l'achat d'équipements numériques dans le cadre du Plan de Relance – Continuité pédagogique dans les écoles élémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

par : 10 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- Accepte l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour

Commission Budget - Finances

Rapporteur : Damien BEL

| | |
|--------------------------------|--|
| DÉLIBÉRATION N° 2021-20 | FINANCES Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 |
|--------------------------------|--|

Présentation est faite des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2020 tant en dépenses qu'en recettes en section de fonctionnement et d'investissement.

En termes d'exécution du budget, l'excédent de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 est de 135 233.16 €. Avec le report de l'excédent de fonctionnement 2019 de 404 413.98 €, le résultat cumulé à fin 2020 est de 539 647.14 €.

Vu la délibération n°2020-10 en date du 9 mars 2020, approuvant le Budget primitif 2020 et les décisions modificatives s'y rapportant,

Considérant que le compte de gestion établi par M. le trésorier fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de la commune,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif et d'approuver le Compte de Gestion 2020 comme suit :

| | <u>INVESTISSEMENT</u> | <u>FONCTIONNEMENT</u> |
|---|-------------------------------------|---------------------------------------|
| <u>DEPENSES</u> | <u>116 260.06 €</u> | <u>428 977.87 €</u> |
| <u>RECETTES</u> | <u>103 931.65 €</u> | <u>564 211.03 €</u> |
| <u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</u> | <u>12 328.41 € (déficit)</u> | <u>135 233.16 € (excédent)</u> |
| <u>RESULTAT 2019</u> | <u>80 167.89 € (déficit)</u> | <u>404 413.98 € (excédent)</u> |
| <u>RESULTAT DE CLÔTURE 2020</u> | <u>92 496.30 € (déficit)</u> | <u>539 647.14 € (excédent)</u> |

Le maire n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents :

- approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de la commune
- adopte le compte administratif 2020 tel qu'il a été présenté.

| | |
|--------------------------------|---|
| DÉLIBÉRATION N° 2021-21 | FINANCES Affectation du Résultat de fonctionnement 2020 |
|--------------------------------|---|

Le compte administratif validé, le conseil municipal doit décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020.

Considérant que le compte administratif 2020 présente :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 539 647.14 €
- Un déficit de la section d'investissement de 92 496.30 €,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à fin 2020 au compte 1068 « excédent de fonctionnement », à hauteur de 92 496.30 € pour combler le déficit d'investissement ;
- d'inscrire le solde de l'excédent de fonctionnement de 447 150.84 € en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Il est précisé que ce montant peut potentiellement être affecté au financement de la section d'investissement mais pas en deçà d'un montant représentant 3 ou 4 mois du budget de fonctionnement et déduction faite des dépenses obligatoires d'investissement (remboursement du capital d'emprunt).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

par : 10 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement soit 92 496.30 € au compte 1068
- d'inscrire la différence en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 447 150.84 €.

Arrivée d'Aurélie Ruis à 20h50.

DÉLIBÉRATION N° 2021-22**FINANCES**
Vote du Budget primitif 2021

Conformément aux travaux de la commission finances, présentation est faite des dépenses et recettes prévues au budget primitif de l'année 2021.

Le budget primitif présente ainsi une section d'investissement en équilibre à 264 587.30 € avec un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de 92 496.30 €.

La section de fonctionnement est en suréquilibre avec 645 917.00 € en dépenses et 965 096.84 € en recettes. Ce suréquilibre résulte de l'excédent de fonctionnement cumulé à fin 2020, reporté et conservé pour permettre la réalisation des travaux de construction d'une salle des fêtes en cours d'étude.

Damien Bel demande aux conseillers de se prononcer sur ces prévisions et sur l'approbation du budget primitif tel qu'il a été présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents :

par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- approuve le budget primitif de l'exercice 2021
 - en suréquilibre en section de fonctionnement avec 645 917 € en dépenses et 965 096.84 € en recettes,
 - en équilibre en section d'investissement à 264 587.30 €

Points ajoutés à l'ordre du jour en début de séance :

DÉLIBÉRATION N° 2021-23**FINANCES**
Changement des contrats de location des photocopieurs

L'adjoint en charge des finances rappelle que le photocopieur de l'école a été remplacé par un photocopieur couleur, en location auprès de la Ste Ricoh, après renégociation des contrats et reprise du copieur couleur du bureau des élus.

Le budget pour la location des 2 photocopieurs, le forfait copie, le toner et la maintenance est actuellement de 1200 € / trim.

Devant le coût copie Mairie actuel, une proposition vient d'être faite par la Ste Ricoh pour le remplacement du copieur avec un coût copie moindre.

L'adjoint aux finances indique avoir également été sollicité par la Ste Riso qui propose des modèles avec un procédé unique d'impression couleur à froid et éco-responsable. Après négociation, le coût de cet équipement reste supérieur de 200 € / trimestre à celui de la Ste Ricoh mais il s'inscrit dans une démarche plus environnementale.

Il précise qu'en cas d'accord, les 2 photocopieurs (mairie et école) seraient remplacés par la Ste Riso avec rachat du contrat de location auprès de la Ste Ricoh.

Il sollicite donc l'avis du conseil municipal sur l'une ou l'autre des propositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents :

- décide de renouveler le contrat du photocopieur Mairie auprès de la Ste Ricoh
- autorise le maire ou l'adjoint aux finances à signer le contrat de location et maintenance correspondant

L'adjoint en charge des finances explique qu'un plan de relance a été lancé par le Ministère de l'Education Nationale visant à soutenir l'achat de matériels numériques dans les écoles.

La subvention de l'Etat couvre 70 % de la dépense engagée. Il peut s'agir de tablettes, d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs, d'un ENT (espace numérique de travail)

Pour être éligible, la dépense minimale engagée devra s'élever à 3 500 € soit une subvention de 2 450 €.

Compte-tenu des investissements réalisés en 2020 pour du matériel numérique à l'école, l'idée première avait été de ne pas répondre à cet appel à projets.

Cependant, il serait dommage de ne pas profiter de cette aide de l'Etat d'autant plus que le remplacement des vidéoprojecteurs de l'école était envisagé dans les prochaines années.

Il est rappelé qu'au budget 2021 a été prévu l'achat d'un ordinateur pour la gestion du logiciel Icap pour 700 €.

L'idée serait donc de basculer à la cantine, un des derniers ordinateurs achetés pour l'école en 2020 et de doter les enseignantes de deux ordinateurs et deux vidéoprojecteurs dans le cadre du plan de relance.

Les dossiers devant être déposés avant le 31 mars 2021, l'adjoint aux finances sollicite l'avis du conseil sur cette dépense non prévue au budget et qui une fois la subvention acceptée, augmentera le prévisionnel de 350 € mais pour plus de matériels numériques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents :

- donne son accord de principe pour déposer une demande de subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale dans le cadre du plan de relance Continuité pédagogique.
- fixe le montant maximum de la dépense à 4 000 € compte-tenu de la subvention attendue de 70 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 39

Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 6 avril 2021 – Séance ordinaire